



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAINT-NIZIER-DE-FORNAS

Le public est informé qu'une enquête publique est organisée sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de SAINT-NIZIER-DE-FORNAS du lundi 05 octobre 2020 à partir de 9 heures au vendredi 06 novembre 2020 jusqu'à 16 heures 30 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

La personne responsable du projet est Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole (Direction du Développement Territorial, Service Planification Territoriale).

A l'issue de l'enquête, le projet de Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole.

Monsieur Jacques FOURT a été désigné Commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de LYON.

La Mairie de SAINT-NIZIER-DE-FORNAS est désignée siège de l'enquête.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public du lundi 05 octobre 2020 à partir de 9h au vendredi 06 novembre 2020 jusqu'à 16h30 inclus :

- à la mairie de SAINT-NIZIER-DE-FORNAS, 8 rue de la Mairie, 42380 SAINT-NIZIER-DE-FORNAS
  - les lundis de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures
  - les jeudis de 14 heures à 17 heures
  - les vendredis de 14 heures à 17 heures
  - A l'exception du vendredi 06 novembre 2020 où l'enquête publique se terminera à 16 heures 30
- au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE, 2 Avenue Grüner 42000 SAINT-ETIENNE,
  - du lundi au jeudi de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures,
  - les vendredis de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30,
  - A l'exception du lundi 05 octobre 2020 où l'enquête publique débutera à 09 heures.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions,

- sur le registre ouvert à cet effet par le Commissaire enquêteur à la Mairie de SAINT-NIZIER-DE-FORNAS,
- lors des permanences du Commissaire enquêteur en mairie.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions,

- sur le registre ouvert à cet effet par le Commissaire enquêteur au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE,
- sur le site internet de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante :

<http://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>

Le public pourra aussi faire part de ses observations, propositions et contre-propositions par correspondance à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, Mairie de SAINT-NIZIER-DE-FORNAS, 8 rue de la Mairie 42380 SAINT-NIZIER-DE-FORNAS. Les courriers devront lui parvenir avant la date et l'heure de clôture de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de SAINT-ETIENNE METROPOLE à l'adresse suivante : <http://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>, et accessible depuis un poste informatique à l'accueil de Saint-Etienne-Métropole (2 avenue Grüner, 42000 Saint-Etienne). Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de SAINT-ETIENNE METROPOLE dès la publication du présent avis.

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire Enquêteur sera présent en Mairie de SAINT-NIZIER-DE-FORNAS pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 05 octobre 2020 de 09 heures à 12 heures,
- le vendredi 09 octobre 2020 de 14 heures à 17 heures,
- le vendredi 16 octobre 2020 de 14 heures à 17 heures,
- le lundi 02 novembre 2020 de 09 heures à 12 heures.
- Le vendredi 06 novembre 2020 de 14 heures à 16 heures 30

A l'issue de l'enquête et dans un délai d'un mois, le Commissaire enquêteur adressera une copie de son rapport et de ses conclusions au Président du Tribunal Administratif de Lyon et au Président de SAINT-ETIENNE METROPOLE. Ce dernier transmettra une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur au Préfet et au Maire de SAINT-NIZIER-DE-FORNAS pour y être sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions, ces documents seront accessibles au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE et sur son site internet à l'adresse suivante : <http://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>

Le présent avis sera affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci à La Mairie de SAINT-NIZIER-DE-FORNAS ainsi qu'au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE, en un lieu accessible au public en tout temps.